



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 12/10/2016  
Reçu en préfecture le 12/10/2016  
Affiché le **13 OCT. 2016**  
ID : 056-215601626-20161005-DB20161014A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Mercredi 5 octobre 2016

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SOLLICITER LE PERMIS DE DEMOLIR UNE PARTIE  
DES LOCAUX DE L'ANCIENNE ECOLE SAINT-JOSEPH**

**Etalent présents :**

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-  
RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO,  
Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Jean-Luc MADEC,  
Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie  
RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-  
Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés avant donné pouvoir :**

Antoine GOYER à Patricia QUERO RUEN, Daniel LE LORREC à Sylvain BRITEL, Irène BELLEC à Yolande  
ALLANIC, Nolwenn DELALEE à Jean-Guillaume GOURLAIN.

**Absent :**

Pierre-Yves CAINJO.

Secrétaire de séance : Jean-Luc MADEC

Présents : 28  
Pouvoirs : 04  
Absent : 01

**n° 14 a**

**DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME FONCIER**

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SOLLICITER LE PERMIS DE DEMOLIR UNE PARTIE  
DES LOCAUX DE L'ANCIENNE ECOLE SAINT-JOSEPH**

Rapporteur : Loïc TONNERRE

Un permis de démolir est requis pour pouvoir réaliser la démolition d'une partie des locaux de l'ancienne Ecole Saint-Joseph.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à déposer une demande de permis de démolir dans le cadre de la restructuration projetée de cet îlot conformément au PLU en vigueur.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et le Code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » en date du 22 septembre 2016 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de permis de démolir une partie des locaux de l'ancienne Ecole Saint-Joseph tels qu'ils figurent au plan ci-joint.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 4 ABSTENTIONS (Sylvain Britel, Daniel Le Lorrec, Thierry Le Floch, Michel Le Mestralan)**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

**Ronan LOAS,  
Maire**



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Ilot St Joseph - zones à démolir